CONDITIONS GENERALES
écocabanes

Le P'tit Gris des Moulins
19, chemin des Arguillères - 50840 FERMANVILLE
02 33 43 20 75 06 24 19 26 45

Article 1 **: Durée du séjour**

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 : **Conclusion du contrat**

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire :
a) le paiement de l'acompte demandé (correspondant au montant total du séjour hors suppléments)
b) un exemplaire du contrat de location signé avant la date mentionnée.
La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.
Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 : **absence de rétractation**

Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par Internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 4 : **Annulation par le locataire**

Toute annulation effectuée (après signature du contrat de location) doit être notifiée par lettre recommandée.

a) Annulation dans les 48 heures qui suivent la réservation et au moins 14 jours avant le début du séjour : le propriétaire fait un remboursement intégral de l'acompte.
b) Annulation au moins 14 jours avant le début du séjour : le propriétaire rembourse 50 % de l'acompte.
c) Annulation moins de 14 jours avant le début du séjour : le propriétaire conserve 100 % de l'acompte.
d) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.
e) Si le locataire ne se manifeste pas dans l'heure qui suit l'heure limite d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire.

Article 5 : **Annulation par le propriétaire**

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité de l'acompte.

Article 6 : **Arrivée**

Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le contrat de location. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire. Tout retard supérieur à 1 heure (après 20h) non signalé préalablement peut entrainer l'annulation du séjour.

Article 7 : **Règlement du solde**

Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux .

Article 8 : **Dépôt de garantie ou caution**

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur le contrat de location est demandé par le propriétaire.
Ce dépôt de garantie se fait uniquement par chèque ou virement.
L'état des lieux de sortie, fait par le propriétaire après le départ du locataire, donnera lieu à remboursement de la caution dans un délai n'excédant pas une semaine par un remboursement total (destruction du chèque ou virement) si tout est ok, ou un remboursement partiel si des dégradations ou du matériel manquant sont constatés (déduction faite du coût de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré)
Une liste tarifée du matériel peut être consultée sur la ferme sur simple demande.

Article 9 : **État des lieux**

L'état des lieux est affiché dans chaque écocabane, et inventorié par le propriétaire avant l'arrivée du locataire dans le gîte. Il incombe au locataire de le vérifier à son arrivée, et de veiller à ce qu'à la fin de son séjour cet inventaire soit toujours au complet et dans l'état ou il l'a trouvé. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.
Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Dans le cas d'un oubli (ou négligence) de nettoyage, de rangement des divers ustensiles, d'enlèvement des déchets, un supplément ménage de 20 € sera prélevé sur le dépôt de garantie.

Article 10 : **Bon Cadeau «'P'tit gris » ou coffret cadeau Box**

Ni remboursable ni échangeable, validité 12 mois (sauf si le bon cadeau est pré-daté). Tous les articles de ces C.G. s'appliquent (sauf **art.2a et 7**). A son arrivée, le bénéficiaire du Cadeau doit présenter une pièce d'identité et s'acquitter de la taxe de séjour et du dépôt de garantie.

Article 11 : **Utilisation des lieux**

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.
Il est interdit de fumer ou vapoter dans les éco-cabanes.

Article 12 : **Capacité**

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 2/5 personnes (selon option choisie). Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 13 : **Animaux**

- Le présent contrat précise que le locataire ne peut pas séjourner en compagnie d'animaux domestiques. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.
- L'environnement agricole demande un respect de la végétation et des animaux.
- L'environnement naturel protégé (donc non pesticidé) demande de cohabiter avec la micro-faune locale (moustiques, insectes butineurs, fourmis, tiques, frelons, etc…)

Article 14 : **Assurances**

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 15 : **Taxe de séjour**

Une taxe de séjour vous est facturée en plus du prix de votre séjour. Elle sera reversée en intégralité à l'Office de Tourisme du Cotentin pour la promotion du tourisme local.